

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 423/6e L portant virement de crédits au Budget du Service local

n° 423/6e L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, promulguée par arrêté n° 1379 du 5 juillet 1967

Vu l'arrêté territorial n° 1/SPCG du 7 juillet 1967

Vu l'arrêté n° 2050 du 27 décembre 1966 rendant exécutoire la délibération n° 855/6el: du 16 décembre 1966 de l'Assemblée territoriale, portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1967

Vu le budget du Service local pour l'exercice 1967 remanié par délibération n° 368/6e L du 12 mai 1967 rendue exécutoire, par arrêté n° 830 du 17 mai 1967 et délibération n° 399 du 11 juillet 1967 rendue exécutoire par arrêté n° 4/SPCG du 13 juillet 1967

Vu le décret du 30 décembre 1912

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 20 septembre 1967, A adopté dans sa séance du 5 octobre 1967 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé au Budget du Service local la création de 16 postes budgétaires suivants : a) 6 postes au Cercle d'Obock (okal et médecin) ; b) 4 postes au Cercle de Tadjoura (okal) ; c) 2 postes au Cercle de Dikhil (okal) ; d) 4 postes au Cercle de Djibouti (Tribunal du Travail et Contributions). Art. 2 — Sont autorisés au Budget du Service local pour l'exercice 1967 les virements de crédits ci-après : I — Du Budget ordinaire : Chan. 8. — Services communs 23.050.001 Chan 12 -_ Avion de l'enseignement 4.000.000 Chap. 15. — Cercle de Djibouti 600.000 Chap. 17. — Garde territoriale 400.000 Total 28.050.001 II

— Du Budget extraordinaire : Chap. 2 — Construction de bâtiments et logements. 4.883.000 Total général 32.933.001 I— Au Budget ordinaire : Char. 2 — Chambre des Députés – Personnel. ... 1.628.416 Chap. 4 — Conseil de Gouvernement – Personnel... 79.065 Chap. 5. — Conseil de Gouvernement : Matériel. 500.000 Chap. 8. — Ministère des Finances – Personnel.... 289.065 Chap. 9. — Ministère des Finances – Services communs – Matériel 1.957.000 Chap. 10. — Ministère de la Santé 1.204.065 Chap. 11. — Ministère de la Santé – Serv. Hygiène. 750.000

Chap. 12. — Service de l'Enseignement 79.065 Chap. 14. — Ministère des Affaires intérieures – Personnel 2.847.065 Chap. 15. — Ministère des Affaires intérieures – Matériel 2.868.000 Chap. 17. — Service de Sécurité – Prison civile..... 800.000 Chap. 18. — Ministère de la Fonction publique..... 79.065 Chap. 20. — Ministère de la Production 79.065 Chap. 22. — Ministère. du. Travail et Office de la Main-d'Œuvre 819.065 Chap. 24. — Entretien et réparations 12.500.000 Chap. 26. — Subventions diverses 300.000 Chap.28. — Ministère de l'Information 79.065 Total du Budget ordinaire 96.858.001 II

– Au Budget extraordinaire : Chap. 2. — Acquisition de véhicules et de gros matériel 6.075.000 82.933.001

Le Président de la Commission permanentede la Chambre des Députés,ORBISSO GADITTO HASSAN.Le Secrétaire de la Commission permanentede la Chambre des Députés,ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.